



Temps travaille et temps cotisé

Par **claudio**, le **08/01/2010** à **14:16**

Bonjour,

J'ai été salarié et commerçant, pendant la partie où j'ai été commerçant, par un jeu de malversation, j'ai cotisé à l'URSSAF et à une caisse de maladie, mais pas à l'organisme qui reconnaissait que j'étais inscrit chez eux (j'essaie de remettre la main sur ce courrier). Aujourd'hui quand je fais le bilan pour ma retraite, à 60 ans il me manque 5 années de travail, que j'ai réellement effectuées, puisqu'on nous dit qu'il faut 160 trimestres travaillés, je peux prouver que j'étais en activité puisque j'ai cotisé à l'URSSAF, je ne demande pas de toucher une rente sur ces années-là mais que l'on reconnaisse comme années travaillées. C'est bien ce qui se passe pour les années de chômage ou de maladies qui sont prises en compte sans avoir été cotisées. Comment puis-je faire pour faire reconnaître ces années travaillées mais pas cotisées. Dans le cas de non reconnaissance comment récupérer 6 ou 7 années de versement à l'URSSAF qui n'en font pas cadeau.

Merci, de me répondre

09 51 86 99 44
06 50 940 973